

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 23 septembre 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, LE VINGT-TROIS SEPTEMBRE A VINGT HEURES QUARANTE-CINQ, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Liancourtois, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, salle du Conseil, 1 rue de Nogent à Laigneville, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA, Président.

Présents : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Roger MENN, Thierry BALLINER, Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Michel DELAHOCHÉ, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON Dominique DELION, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Philippe LEPORI, Mesdames Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX, Marie Noëlle GOURBESVILLE, Valérie MENN, Véronique MARTEL, Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

Absents : Messieurs Claude MORENO (pouvoir à Madame Marie Noëlle GOURBESVILLE), Jean-Marie DELAPORTE, Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Bertrand CAPEL (pouvoir à Monsieur Roger MENN), Sébastien RABINEAU (pouvoir à Monsieur Thierry BALLINER), Aziz AMANAR, Philippe BURNER, Bernard GUERRE (pouvoir à Monsieur Philippe LEPORI), Mesdames Martine FERRET (pouvoir à Monsieur Bernard LECHOPIER), Corinne TROUVAIN (pouvoir à Monsieur Jean-François CROISILLE), Christine CARDON, Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Bernard GELY), Mirjana JAKOVLJEVIC (pouvoir à Madame Valérie MENN), Adeline MESTRE, Anne THELOT.

Monsieur Gérard LAFITTE est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

Approbation du dernier procès-verbal

1. Election d'un vice-président
2. Remplacement de M. GUERRE dans certaines instances
3. Prise d'une compétence nouvelle
4. Décision modificative n°2 – Budget Principal
5. Décision modificative n°3 – Budget Eau
6. Décision modificative n°1 – Budget Assainissement
7. Modification du tableau des emplois
8. Approbation de la liste des professionnels et administrations exonérés de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) dans le cadre de la redevance spéciale pour l'année 2020
9. Approbation du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés
10. Délibération sur la journée médiévale au parc Chédeville le week-end du 24 et 25 août 2019 (régularisation)
11. Vente de terrains au département dans le cadre des travaux de déviation de la RD62 (Liancourt – Mogneville)

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 23 septembre 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

12. Procédure d'expropriation liée à la finalisation des acquisitions des terrains de la zone de compensation de l'aire d'accueil des gens du voyage à Laigneville
13. Approbation du projet de zonage d'assainissement et mise à l'enquête publique
14. Autorisation au Président à signer une convention technique et financière avec la communauté de communes du clermontois pour la réalisation d'une étude e faisabilité relative à l'interconnexion d'eau potable entre l'ACSO – La CC du liancourtois et le CC du clermontois
15. Autorisation au président à signer une convention de travaux d'assainissement et eau potable en mandat avec la commune de Liancourt dans le cadre de travaux de requalification de la voirie rue jean racine
16. Autorisation au président à signer l'avenant n°1 a la convention de mandat de travaux de réfection de voirie et trottoirs dans le cadre de travaux d'eau potable rue Ernest Renan, cite fléchelle, rue latour prolongée à Liancourt
17. Approbation du contrat de territoire eau et climat Brèche
18. Surconsommation d'eau des abonnées : tableau des dégrèvements
19. Admission en non-valeur et créances éteintes
20. Convention de prestations

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2019.

Le procès-verbal du 24 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

Ont voté **POUR (34)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO (pouvoir à Madame Marie Noëlle GOURBESVILLE), Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Roger MENN, Thierry BALLINER, Bertrand CAPEL (pouvoir à Monsieur Roger MENN), Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU (pouvoir à Monsieur Thierry BALLINER), Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON Dominique DELION, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE (pouvoir à Monsieur Philippe LEPORI), Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET (pouvoir à Monsieur Bernard LECHOPIER), Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX, Corinne TROUVAIN (pouvoir à Monsieur Jean-François CROISILLE), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Bernard GELY), Mirjana JAKOVLJEVIC (pouvoir à Madame Valérie MENN), Valérie MENN, Véronique MARTEL, Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

DEL 23-09-2019/01 - ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT

Vu l'article 2122-7-2 et 2122-15 du CGCT, applicable aux établissements publics de coopération intercommunale conformément à l'article L. 5211-2 qui détermine les conditions d'élection des Vice-présidents,

Vu le nombre de Vice-présidents fixé par délibération du 14 avril 2014,

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 23 septembre 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant la démission de Monsieur Bernard Guerre de son poste de quatrième Vice-Président, à compter du 30 septembre 2019,

Monsieur le Président rappelle que le conseil a le choix entre conserver l'ordre du tableau ou le modifier. Ainsi, l'article L 2122-10 du CGCT, transposable aux EPCI, permet au conseil municipal de décider que le nouvel adjoint occupera la même place que son prédécesseur dans l'ordre du tableau : « *Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un nouvel adjoint, le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant* ».

Le Conseil communautaire est donc amené à élire un nouveau quatrième vice-président à compter du 1^{er} octobre 2019.

Il aura en charge la gestion de la commission « Piscine » avec les orientations proposées suivantes :

- Développer les activités diverses et variées
- Travailler avec les associations actuelles
- Poursuivre les investissements d'entretien et d'amélioration en cours (toboggan, redistribution des surfaces et leur optimisation, banquette massante...) et les économies d'énergie
- Mener une réflexion sur les horaires en fonction des saisons
- Etudier la tarification
- Réduire le déficit

Par ailleurs, un *arrêt du 3 juin 2009* du Conseil d'État indique que l'élection des Vice-présidents d'EPCI se déroule toujours selon le scrutin uninominal à trois tours, vice-président par vice-président, quelque soit l'importance de la population de l'établissement considéré.

Si, après deux tours de scrutin, aucune majorité absolue ne s'est dégagée, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (article L2122-7-2).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Monsieur le Président procède à l'appel des candidatures dans les conditions réglementaires. Monsieur Philippe LEPORI se porte candidat.

Les membres du conseil communautaire décident de procéder au vote à main levée.

Monsieur LEPORI remporte 34 votes.

Monsieur Philippe LEPORI ayant obtenu la majorité absolue est élu Vice-Président de la Communauté de Communes du Liancourtois.

DEL 23-09-2019/02 - REMPLACEMENT DE M. BERNARD GUERRE EN COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Par délibération en date du 14 avril 2014, Monsieur GUERRE avait été désigné membre de la Commission d'appel d'offres (CAO).

Toutefois, compte tenu de la démission de Monsieur GUERRE de cette instance en qualité de membre titulaire, il est nécessaire de le remplacer au sein de cette commission.

Aussi, Monsieur le Président propose, s'ils en sont d'accords, à Monsieur LEPORI de se présenter en qualité de membre titulaire et Monsieur GUERRE en qualité de membre suppléant de la CAO.

Monsieur le Président demande à l'assemblée délibérante si d'autres personnes souhaitent également faire acte de candidature.

Le scrutin est secret sauf décision contraire prise à l'unanimité par l'organe délibérant (article L.2121-21 du CGCT).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** désigne Monsieur LEPORI Philippe membres titulaire de la CAO et Monsieur GUERRE en qualité de membre suppléant.

Ont voté **POUR (34)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO (pouvoir à Madame Marie Noëlle GOURBESVILLE), Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Roger MENN, Thierry BALLINER, Bertrand CAPEL (pouvoir à Monsieur Roger MENN), Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU (pouvoir à Monsieur Thierry BALLINER), Michel DELAHOCHÉ, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON Dominique DELION, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE (pouvoir à Monsieur Philippe LEPORI), Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET (pouvoir à Monsieur Bernard LECHOPIER), Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX, Corinne TROUVAIN (pouvoir à Monsieur Jean-François CROISILLE), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Bernard GELY), Mirjana JAKOVLJEVIC (pouvoir à Madame Valérie MENN), Valérie MENN, Véronique MARTEL, Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

DEL 23-09-2019/03 - DÉSIGNATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ TECHNIQUE ET CHSCT

Lors du conseil du 15 septembre 2014, des membres ont été désignés pour représenter le collège des élus.

Sont membres élus : Messieurs Olivier FERREIRA, Claude PERSANT, Yves NEMBRINI et Bernard GUERRE.

Considérant la démission de Monsieur GUERRE, il convient de procéder à son remplacement au sein du Comité technique et du CHSCT en tant que membres titulaire, parmi les représentants de la communauté de communes du liancourtois.

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 23 septembre 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Celui-ci sera élu au sein de ces instances jusqu'aux prochaines élections communautaires.

Monsieur le Président propose, s'il en est d'accord, à Monsieur LEPORI de se présenter en qualité de membre titulaire à la place de Monsieur GUERRE.

Monsieur le Président demande à l'assemblée délibérante si d'autres personnes souhaitent également faire acte de candidature.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne Monsieur LEPORI Philippe membre titulaire représentant du collège des élus.

Ont voté **POUR (34)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO (pouvoir à Madame Marie Noëlle GOURBESVILLE), Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Roger MENN, Thierry BALLINER, Bertrand CAPEL (pouvoir à Monsieur Roger MENN), Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU (pouvoir à Monsieur Thierry BALLINER), Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON Dominique DELION, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE (pouvoir à Monsieur Philippe LEPORI), Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET (pouvoir à Monsieur Bernard LECHOPIER), Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX, Corinne TROUVAIN (pouvoir à Monsieur Jean-François CROISILLE), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Bernard GELY), Mirjana JAKOVLJEVIC (pouvoir à Madame Valérie MENN), Valérie MENN, Véronique MARTEL, Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

DEL 23-09-2019/04 - DESIGNATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU SITTEUR

Par délibération du 14 avril 2014, le Conseil communautaire avait désigné pour représenter la Communauté de Communes du liancourtois au sein du SITTEUR :

- 2 membres titulaires : Messieurs Gérard LAFITTE et Bernard GUERRE
- 2 membres suppléants : Messieurs Philippe LEPORI et Vincent GUERY.

Monsieur le Président propose, s'ils en sont d'accords, à Monsieur LEPORI de se présenter en qualité de membre titulaire et Monsieur GUERRE en qualité de membre suppléant du SITTEUR.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne Monsieur LEPORI Philippe membres titulaire et Monsieur Bernard GUERRE membre suppléant au sein du SITTEUR.

Ont voté **POUR (34)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO (pouvoir à Madame Marie Noëlle GOURBESVILLE), Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Roger MENN, Thierry BALLINER, Bertrand CAPEL (pouvoir à Monsieur Roger MENN), Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU (pouvoir à Monsieur Thierry BALLINER), Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON Dominique DELION, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE (pouvoir à Monsieur Philippe LEPORI), Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET (pouvoir à Monsieur Bernard LECHOPIER), Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX, Corinne TROUVAIN (pouvoir à Monsieur Jean-François CROISILLE), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Marie France DELANDRE (pouvoir à

Monsieur Bernard GELY), Mirjana JAKOVLJEVIC (pouvoir à Madame Valérie MENN), Valérie MENN, Véronique MARTEL, Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

DEL 23-09-2019/05 - PRISE D'UNE COMPETENCE OPTIONNELLE CREATION ET GESTION DE MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

La Loi NOTRe entrée en vigueur le 9 août 2015 a modifié les compétences obligatoires ainsi que les compétences optionnelles des EPCI dès le 1^{er} janvier 2017.

Les compétences obligatoires sont transférées aux EPCI sans possibilité pour les communes de s'y opposer.

Les compétences optionnelles sont à choisir parmi plusieurs possibilités (trois compétences sur les neuf proposées pour les communautés de communes)

Par délibération en date du 12 décembre 2016, les élus communautaires ont validées les compétences suivantes :

Les compétences obligatoires :

La communauté de communes exerce de plein droit en lieu et place des communes membres les compétences relevant de chacun des groupes suivants :

1° **Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire** ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur

2° **Actions de développement économique** dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire lequel est défini par délibération du 17 décembre 2018 ; promotion du tourisme,

3° **GEMAPI** (à compter du 1^{er} janvier 2018) ;

4° **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage** ;

5° **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.**

Les compétences optionnelles (3 sur 9) :

1- **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire** et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire :

2- **Assainissement** y compris : réseau et ouvrages annexes des eaux pluviales ;

Assainissement Non Collectif, comprenant le contrôle des installations à savoir :

- la vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages,
- la vérification périodique de leur fonctionnement,
- la vérification de la réalisation périodique des vidanges et dans le cas où la filière en comporte, la vérification périodique des dispositifs de dégraissage

3- Eau ;

4 Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire (délibération du 4 décembre 2017 pour application au 1er janvier 2018)

Les compétences supplémentaires :

1°) Incendie et secours

- Contribution légale au service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

2°) Transport scolaire

- Transport des enfants de maternelle et élémentaire vers la piscine et le parc Chédeville

3°) Très Haut débit (arrêté préfectoral du 10 mars 2014)

4°) Elaboration, mise en œuvre, suivi et révision de schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) sur le territoire de la Communauté de Communes, notamment le SAGE Oise Aronde et le SAGE de la Brèche (arrêté préfectoral du 23 octobre 2014),

5°) Santé (en cours)

Toutefois, au 1^{er} janvier 2020, l'article L5214-16 du Code générale des collectivités territoriale dispose que les compétences eau et assainissement deviendront des compétences obligatoires.

Aussi, sur les 3 compétences optionnelles (à choisir parmi les 7 proposées au 1^{er} janvier 2020), pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, nous disposons des compétences suivantes :

- **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire** et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire :

- Plus celle acquise par délibération du 4 décembre 2017 et qui avait permis le passage en DGF bonifiée : **Création, aménagement et entretien de la voirie** ;

Aussi, il convient de choisir avant le 1^{er} octobre 2019 (compte tenu des délais laissés aux Conseils municipaux pour délibérer) une compétence afin de respecter notre composition statutaire en fonction des choix politiques, financiers et de priorité d'actions parmi la liste restante définie par l'article L5214-16 du Code général des collectivités territoriales :

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
 - Politique du logement et du cadre de vie ;
 - En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;
 - Action sociale d'intérêt communautaire (CIAS)
 - Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

A défaut, le préfet intégrera d'office une compétence.

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 23 septembre 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de choisir pour 3^{ème} compétence optionnelle, la création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Ont voté **POUR (34)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO (pouvoir à Madame Marie Noëlle GOURBESVILLE), Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Roger MENN, Thierry BALLINER, Bertrand CAPEL (pouvoir à Monsieur Roger MENN), Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU (pouvoir à Monsieur Thierry BALLINER), Michel DELAHOCHÉ, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON Dominique DELION, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE (pouvoir à Monsieur Philippe LEPORI), Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET (pouvoir à Monsieur Bernard LECHOPIER), Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX, Corinne TROUVAIN (pouvoir à Monsieur Jean-François CROISILLE), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Bernard GELY), Mirjana JAKOVLJEVIC (pouvoir à Madame Valérie MENN), Valérie MENN, Véronique MARTEL, Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

DEL 23-09-2019/06 - BUDGET PRINCIPAL 2019 DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Suite à la notification de la DC RTP (Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle), la dotation est moins élevée que le montant prévu, il est donc nécessaire de diminuer les crédits votés.

De plus, annuellement, la Communauté de communes du liancourtois effectue des écritures comptables concernant les dotations globales d'amortissement et les subventions transférables. Il s'agit d'opérations d'ordre. Les crédits inscrits au budget étant insuffisants, il est nécessaire d'augmenter les sommes prévues sur les chapitres concernés.

Enfin, des investissements supplémentaires ont été engagés, le budget doit donc être équilibré en conséquence.

Monsieur le Président propose de modifier les écritures comptables suivantes :

Section de Fonctionnement

<i>Désignation Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
042 - Opérations d'ordre entre sections	6811 - Dot.amort.immos incorp.& corp	+ 7 824.00	0.00
74 - Dotations et participations	748313 - Dotat°compensat° réforme TP	0.00	- 4 416.00
042 - Opérations d'ordre entre sections	777 - Subv.transférées au résultat	0.00	+ 857.00
011 - Charges à caractère général	60621 - Combustibles	- 6 000.00	0.00
011 - Charges à caractère général	617 - Etudes et recherches	- 5 383.00	0.00

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 23 septembre 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

TOTAL		- 3 559.00 €	- 3 559.00 €
--------------	--	--------------	--------------

Section d'Investissement

<i>Désignation Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
040 - Opérations d'ordre entre sections	13931 - Dotat° équipt territoires ruraux	+ 857.00	0.00
20 - Immobilisations incorporelles	2031 - Frais d'études	+ 22 528.00	
020 - Dépenses imprévues Invest	020 - Dépenses imprévues Invest	- 15 561.00	
040 - Opérations d'ordre entre sections	28031 - Amortis. frais d'études	0.00	+ 5 379.00
040 - Opérations d'ordre entre sections	28138 - Amort.autres constructions	0.00	+ 690.00
040 - Opérations d'ordre entre sections	281532 - Amort.réseaux assainissement	0.00	+ 1 755.00
TOTAL		+ 7 824.00 €	+ 7 824.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, vote à l'**unanimité**, la décision modificative n°2 du budget principal 2019, comme décrit ci-dessus.

Ont voté **POUR (34)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO (pouvoir à Madame Marie Noëlle GOURBESVILLE), Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Roger MENN, Thierry BALLINER, Bertrand CAPEL (pouvoir à Monsieur Roger MENN), Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU (pouvoir à Monsieur Thierry BALLINER), Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON Dominique DELION, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE (pouvoir à Monsieur Philippe LEPORI), Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET (pouvoir à Monsieur Bernard LECHOPIER), Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX, Corinne TROUVAIN (pouvoir à Monsieur Jean-François CROISILLE), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Bernard GELY), Mirjana JAKOVLJEVIC (pouvoir à Madame Valérie MENN), Valérie MENN, Véronique MARTEL, Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

DEL 23-09-2019/07 - BUDGET EAU 2019 DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

Annuellement, la Communauté de communes du liancourtois effectue des écritures comptables concernant les dotations globales d'amortissement et les subventions transférables. Il s'agit

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 23 septembre 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

d'opérations d'ordre. Les crédits inscrits au budget étant insuffisants, il est nécessaire d'augmenter les sommes prévues sur les chapitres concernés.

Monsieur le Président propose de modifier les écritures comptables suivantes :

Exploitation

<i>Désignation Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
042 - Opérations d'ordre entre sections	6811 - Dot.amort.immos incorp.& corp	+ 11 761.00	0.00
022 - Dépenses imprévues Fonct	022 - Dépenses imprévues Fonct	- 4 838.00	0.00
042 - Opérations d'ordre entre sections	777 - Subv.transférées au résultat		+ 6 923.00
TOTAL		+ 6 923.00 €	+ 6 923.00 €

Investissement

<i>Désignation Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
040 - Opérations d'ordre entre section	139111 - Agence de l'eau	+ 6 400.00	0.00
040 - Opérations d'ordre entre section	139118 - Autres	+ 523.00	0.00
21 - Immobilisations corporelles	2182 - Matériel de transport	+ 4 838.00	0.00
040 - Opérations d'ordre entre section	281351 - Bâtiments d'exploitation	0.00	+ 7 278.00
040 - Opérations d'ordre entre section	28031 - Amortis. frais d'études	0.00	+ 4 483.00
TOTAL		+ 11 761.00 €	+ 11 761.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, la décision modificative n°3 du budget Eau 2019, comme décrit ci-dessus.

Ont voté **POUR (34)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO (pouvoir à Madame Marie Noëlle GOURBESVILLE), Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Roger MENN, Thierry BALLINER, Bertrand CAPEL (pouvoir à Monsieur Roger MENN), Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU (pouvoir à Monsieur Thierry BALLINER), Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON Dominique DELION, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE (pouvoir à Monsieur Philippe LEPORI), Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET (pouvoir à Monsieur Bernard LECHOPIER), Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX, Corinne TROUVAIN (pouvoir à Monsieur

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 23 septembre 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jean-François CROISILLE), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Bernard GELY), Mirjana JAKOVLJEVIC (pouvoir à Madame Valérie MENN), Valérie MENN, Véronique MARTEL, Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

DEL 23-09-2019/08 - BUDGET ASSAINISSEMENT 2019 DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Annuellement, la Communauté de communes du Liancourtois effectue des écritures comptables concernant les dotations globales d'amortissement et les subventions transférables. Il s'agit d'opérations d'ordre. Les crédits inscrits au budget étant insuffisants, il est nécessaire d'augmenter les sommes prévues sur les chapitres concernés.

Monsieur le Président propose de modifier les écritures comptables suivantes :

Exploitation

<i>Désignation Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
042 - Opérations d'ordre entre sections	6811 - Dot.amort.immos incorp.& corp	+ 20 549.00	0.00
022 - Dépenses imprévues Fonct	022 - Dépenses imprévues Fonct	- 14 126.00	0.00
042 - Opérations d'ordre entre sections	777 - Subv.transférées au résultat		+ 6 423.00
TOTAL		+ 6 423.00 €	+ 6 423.00 €

Investissement

<i>Désignation Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
040 - Opérations d'ordre entre section	139111 - Agence de l'eau	+ 6 423.00	0.00
23 - Immobilisations en cours	2315 - Immos en cours-inst.techn.	+ 14 126.00	0.00
040 - Opérations d'ordre entre section	281532 - Amort.réseaux assainissement	0.00	+ 16 066.00
040 - Opérations d'ordre entre section	28031 - Amortis. frais d'études	0.00	+ 4 483.00
TOTAL		+ 20 549.00 €	+ 20 549.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, vote à l'**unanimité**, la décision modificative n°1 du budget Assainissement 2019, comme décrit ci-dessus.

Ont voté **POUR (34)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO (pouvoir à Madame Marie Noëlle GOURBESVILLE), Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Roger MENN, Thierry BALLINER, Bertrand CAPEL (pouvoir à Monsieur Roger MENN), Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU (pouvoir à Monsieur Thierry BALLINER), Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON Dominique DELION, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE (pouvoir à Monsieur Philippe LEPORI), Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET (pouvoir à Monsieur Bernard LECHOPIER), Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX, Corinne TROUVAIN (pouvoir à Monsieur Jean-François CROISILLE), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Bernard GELY), Mirjana JAKOVLJEVIC (pouvoir à Madame Valérie MENN), Valérie MENN, Véronique MARTEL, Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

DEL 23-09-20190/9 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS - CREATION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR POUR LE RAM

L'agent en poste au sein du relais d'assistants maternels (RAM) recruté par voie de mutation a fait le choix de demander une disponibilité de trois ans afin d'explorer d'autres univers professionnels.

Aussi des entretiens de recrutements ont été lancés et le choix du candidat est en cours. Toutefois, il est probable que nous orientions vers le profil d'un agent ayant une forte expérience en RAM mais sur un cadre d'emploi administratif.

C'est pourquoi, il convient de modifier le tableau des emplois afin de l'adapter au recrutement à venir. Le poste actuel sera supprimé après avis du Comité technique (grade d'éducateur de jeunes enfants).

Monsieur le Président demande de bien vouloir créer le grade de Rédacteur territorial à compter du 1^{er} octobre 2019.

BUDGET PRINCIPAL :

A compter du 1^{er} octobre :

➤ Création d'un poste de Rédacteur territorial

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, vote à **la majorité**, la modification du tableau, comme décrit ci-dessus.

Ont voté **POUR (25)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO (pouvoir à Madame Marie Noëlle GOURBESVILLE), Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON Dominique DELION, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE (pouvoir à Monsieur Philippe LEPORI), Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET (pouvoir à Monsieur Bernard

LECHOPIER), Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX, Corinne TROUVAIN (pouvoir à Monsieur Jean-François CROISILLE), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Véronique MARTEL, Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

Ont voté **ABSTENTION (9)** : Messieurs Roger MENN, Thierry BALLINER, Bertrand CAPEL (pouvoir à Monsieur Roger MENN), Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU (pouvoir à Monsieur Thierry BALLINER), Mesdames Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Bernard GELY), Mirjana JAKOVLJEVIC (pouvoir à Madame Valérie MENN), Valérie MENN.

DEL 23-09-2019/10 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS -TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE ANNEE 2019

Pour rappel, l'avancement de grade permet d'évoluer dans son propre cadre d'emplois.

✓ Pour être inscrits sur ces tableaux, les agents doivent remplir les conditions exigées pour l'accès au grade supérieur. Il est parfois nécessaire d'obtenir un examen professionnel pour remplir les conditions.

✓ L'inscription, pour chaque grade d'avancement, s'établit par ordre de mérite.

✓ Les tableaux sont soumis à la Commission Administrative Paritaire compétente, placée auprès du centre de gestion.

✓ En vertu de la loi 2007-109 du 19 février 2007, le Conseil communautaire en date du 19 novembre 2007 a fixé les taux d'avancement de grade et rappelle que l'autorité territoriale est seule compétente pour décider de nommer ou de ne pas nommer un fonctionnaire inscrit sur le tableau d'avancement.

✓ Les agents peuvent ainsi être nommés dans le grade d'avancement par voie d'arrêté, en respectant l'ordre de mérite, les quotas locaux.

Après l'avis favorable de la CAP C en date du 02 juillet 2019, afin de procéder à l'avancement de grade des différents agents, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs. Monsieur le président propose la création des nouveaux grades :

BUDGET PRINCIPAL :

- Création de deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

BUDGET EAU :

- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Les emplois d'origine seront supprimés après avis du comité technique.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**, la modification du tableau des emplois, comme décrit ci-dessus.

Ont voté **POUR (34)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO (pouvoir à Madame Marie Noëlle GOURBESVILLE), Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Roger MENN, Thierry BALLINER, Bertrand CAPEL (pouvoir à Monsieur Roger MENN), Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU (pouvoir à Monsieur Thierry BALLINER), Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON Dominique

DELION, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE (pouvoir à Monsieur Philippe LEPORI), Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET (pouvoir à Monsieur Bernard LECHOPIER), Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX, Corinne TROUVAIN (pouvoir à Monsieur Jean-François CROISILLE), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Bernard GELY), Mirjana JAKOVLJEVIC (pouvoir à Madame Valérie MENN), Valérie MENN, Véronique MARTEL, Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

DEL 23-09-2019/11 - APPROBATION DE LA LISTE DES PROFESSIONNELS ET ADMINISTRATIONS EXONÉRÉS DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM) DANS LE CADRE DE LA REDEVANCE SPÉCIALE POUR L'ANNEE 2020

La Communauté de communes du liancourtois a institué et perçoit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) au regard des dispositions de la Loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

Les administrations et professionnels exonérés de cette taxe seront soumis à la Redevance Spéciale.

Monsieur le Président demande :

1. de bien vouloir l'autoriser à exonérer les propriétaires des locaux loués aux entreprises et administrations figurant dans la liste ci-jointe,
2. de bien vouloir l'autoriser à appliquer en vertu de l'article L.2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales, la redevance spéciale pour les professionnels et administrations exonérés de la TEOM.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à **l'unanimité**, la liste d'exonération des professionnels et administrations ci jointe et autorise Monsieur le président à appliquer la redevance spéciale pour ceux-ci.

Ont voté **POUR (34)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO (pouvoir à Madame Marie Noëlle GOURBESVILLE), Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Roger MENN, Thierry BALLINER, Bertrand CAPEL (pouvoir à Monsieur Roger MENN), Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU (pouvoir à Monsieur Thierry BALLINER), Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON Dominique DELION, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE (pouvoir à Monsieur Philippe LEPORI), Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET (pouvoir à Monsieur Bernard LECHOPIER), Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX, Corinne TROUVAIN (pouvoir à Monsieur Jean-François CROISILLE), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Bernard GELY), Mirjana JAKOVLJEVIC (pouvoir à Madame Valérie MENN), Valérie MENN, Véronique MARTEL, Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

DEL 23-09-2019/12 - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

La Loi Barnier n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de l'environnement met l'accent sur la transparence et l'information des administrés. Un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers est donc réalisé dans cet objectif. Le Décret n°2000-404 du 11 mai 2000 modifié le 14 mai 2000 en définit le contenu et précise qu'il doit être présenté par le Président de l'Etablissement de Coopération Intercommunale et adopté par le Conseil Communautaire.

Le rapport 2018 a été présenté à la Commission Environnement/Déchets le 10 septembre 2019.

Celui-ci sera adressé, après adoption, à chaque commune membre, qui doit l'adopter avant le 31 décembre 2019 et le transmettre à Monsieur le Préfet pour information.

Aussi, Monsieur le Président demande de bien vouloir adopter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2018.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Ont voté **POUR (34)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO (pouvoir à Madame Marie Noëlle GOURBESVILLE), Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Roger MENN, Thierry BALLINER, Bertrand CAPEL (pouvoir à Monsieur Roger MENN), Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU (pouvoir à Monsieur Thierry BALLINER), Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON Dominique DELION, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE (pouvoir à Monsieur Philippe LEPORI), Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET (pouvoir à Monsieur Bernard LECHOPIER), Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX, Corinne TROUVAIN (pouvoir à Monsieur Jean-François CROISILLE), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Bernard GELY), Mirjana JAKOVLJEVIC (pouvoir à Madame Valérie MENN), Valérie MENN, Véronique MARTEL, Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

DEL 23-09-2019/13 - DÉLIBÉRATION SUR LA JOURNÉE MÉDIÉVALE AU PARC CHÉDEVILLE LE WEEK-END DU 24 ET 25 AOUT 2019 (Régularisation)

La Communauté de communes du liancourtois a organisé une journée sur le thème du médiéval au parc Chédeville le week-end du 24 et 25 août 2019. Toutefois, nous n'avons pas pris de délibération pour ce week-end.

Différentes activités étaient proposées au public :

Samedi 24 Aout (ouverture de 19h à 23h30) avec :

- Spectacle équestre
- Aménagement d'un camp médiéval
- Jeux et ateliers médiévaux pour les enfants

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 23 septembre 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

o Feux d'artifice

Voici les tarifs proposés :

- Entrée simple + une boisson (à partir de 10 ans) : 5 €
- Entrée avec repas + une boisson + un dessert (adulte et enfant) : 15 €
- Enfant de moins de 10 ans : entrée gratuite (sans repas ni boisson)

Dimanche 25 aout (ouverture 10h – 19h) :

L'entrée du parc était payante et donnait accès à l'intégralité des activités du parc :

- Gratuit pour les enfants de moins de 3 ans.
- 5 € pour les enfants de 4 à 12 ans.
- 10 € pour les enfants de 13 ans et plus et les adultes.

Monsieur le président demande de bien vouloir approuver les tarifs de ces journées.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les tarifs de ces journées.

Ont voté **POUR (34)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO (pouvoir à Madame Marie Noëlle GOURBESVILLE), Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Roger MENN, Thierry BALLINER, Bertrand CAPEL (pouvoir à Monsieur Roger MENN), Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU (pouvoir à Monsieur Thierry BALLINER), Michel DELAHOCHÉ, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON Dominique DELION, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE (pouvoir à Monsieur Philippe LEPORI), Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET (pouvoir à Monsieur Bernard LECHOPIER), Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX, Corinne TROUVAIN (pouvoir à Monsieur Jean-François CROISILLE), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Bernard GELY), Mirjana JAKOVljeVIC (pouvoir à Madame Valérie MENN), Valérie MENN, Véronique MARTEL, Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

DEL 23-09-2019/14 - VENTE DE TERRAINS AU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE DEVIATION DE LA RD62 (LIANCOURT – MOGNEVILLE)

Dans le cadre de l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage, la Communauté de communes a obligation d'acquérir les terrains situés dans l'emprise de l'aire et dans l'emprise du périmètre de mesures compensatoires (délibération n°7 du 23/06/2014, délibération n°12 du 02/11/2015). Certains terrains sont inclus partiellement dans l'espace réservé du Conseil départemental pour l'aménagement du futur barreau routier lié à la déviation (cf. plan ci-joint).

Aussi, il avait été validé par délibération du 24/04/2017 que la Communauté de communes achèterait la totalité des terrains et revendrait au département l'emprise nécessaire à la déviation (cf. liste mise à jour en annexe des parcelles acquises ou en cours d'acquisition par la CCLVD et qui font, pour certaines, parties de l'état parcellaire du Département planche 1 annexé).

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 23 septembre 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Par ailleurs, nous avons acquis (délibération du 17/09/2018) quatre sections cadastrales des parcelles E2 - E3 - E4 lieudit la culture et E5 lieudit le fond de la tombe (cf. plan ci-joint). Ces parcelles représentent une contenance totale de 135 658 m². Or, dans le cadre de leur projet le département souhaite acquérir, comme cela avait convenu lors de l'acquisition, une partie de la parcelle E2 (5 596 m²) en contre-partie d'un délaissé de 6 490 m² (cf plan ci-joint).

Monsieur le Président demande de bien vouloir :

- Valider ce principe,
- l'autoriser à revendre l'emprise nécessaire aux travaux du département selon l'estimation des domaines, à signer tous les actes afférents à ce dossier,

Section de parcelle	Numéro de parcelle	Adresse ou lieu dit de la parcelle	Nature du terrain	Superficie Totale (m ²)
B	167	Marais de Sailleville	BP	1130
B	173	Marais de Sailleville	BP	485
B	239	Marais de Sailleville	BP	1102
B	240	Marais de Sailleville	BP	1950
B	241	Marais de Sailleville	BP	488
B	242	Marais de Sailleville	BP	487
B	243	Marais de Sailleville	BP	487
B	244	Marais de Sailleville	BP	488
B	245	Marais de Sailleville	BP	975
B	246	Marais de Sailleville	BP	975
B	247	Marais de Sailleville	BP	975
B	248	Marais de Sailleville	BP	975
B	249	Marais de Sailleville	BP	3910
B	250	Marais de Sailleville	BP	943
B	251	Marais de Sailleville	BP	985
B	252	Marais de Sailleville	BP	985
B	253	Marais de Sailleville	BP	140
B	254	Marais de Sailleville	BP	140
B	255	Marais de Sailleville	BP	140
B	256	Marais de Sailleville	BP	1260
B	257	Marais de Sailleville	BP	770
B	258	Marais de Sailleville	BP	711

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 23 septembre 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Section de parcelle	Numéro de parcelle	Adresse ou lieu dit de la parcelle	Nature du terrain	Superficie Totale (m ²)
B	259	Marais de Sailleville	BP	1259
B	260	Marais de Sailleville	BP	920
B	1087	Marais de Sailleville	BP	605
B	1093	Marais de Sailleville	BP	1886
B	1885	Marais de Sailleville	BP	276
B	1887	Marais de Sailleville	BP	78
B	1889	Marais de Sailleville	BP	391
B	1891	Marais de Sailleville	BP	311
B	1893	Marais de Sailleville	BP	625
B	1895	Marais de Sailleville	BP	304
B	1897	Marais de Sailleville	BP	346
B	1899	Marais de Sailleville	BP	340
B	1901	Marais de Sailleville	BP	686
B	1903	Marais de Sailleville	BP	376
B	1905	Marais de Sailleville	BP	386
B	1907	Marais de Sailleville	BP	393
B	1909	Marais de Sailleville	BP	401
B	1911	Marais de Sailleville	BP	434
B	1913	Marais de Sailleville	BP	239
B	1915	Marais de Sailleville	BP	238
B	1917	Marais de Sailleville	BP	1876
B	1919	Marais de Sailleville	BP	270
B	1921	Marais de Sailleville	BP	704
B	1923	Marais de Sailleville	BP	573
B	1925	Marais de Sailleville	BP	131
B	1927	Marais de Sailleville	BP	644
B	1929	Marais de Sailleville	BP	203
B	1931	Marais de Sailleville	BP	1288
B	1933	Marais de Sailleville	BP	777
B	1935	Marais de Sailleville	BP	807
B	1937	Marais de Sailleville	BP	705
B	1939	Marais de Sailleville	BP	2185

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ce principe et autorise Monsieur le président à revendre l'emprise nécessaire aux travaux du département selon l'estimation des domaines, à signer tous les actes afférents à ce dossier,

Ont voté **POUR (34)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO (pouvoir à Madame Marie Noëlle GOURBESVILLE), Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Roger MENN, Thierry BALLINER, Bertrand CAPEL (pouvoir à Monsieur Roger MENN),

Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU (pouvoir à Monsieur Thierry BALLINER), Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON Dominique DELION, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE (pouvoir à Monsieur Philippe LEPORI), Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET (pouvoir à Monsieur Bernard LECHOPIER), Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX, Corinne TROUVAIN (pouvoir à Monsieur Jean-François CROISILLE), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Bernard GELY), Mirjana JAKOVLJEVIC (pouvoir à Madame Valérie MENN), Valérie MENN, Véronique MARTEL, Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

DEL 23-09-2019/15 - PROCEDURE D'EXPROPRIATION LIEE A LA FINALISATION DES ACQUISITIONS DES TERRAINS, DE LA ZONE DE COMPENSATION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE A LAIGNEVILLE

Afin de répondre à nos obligations dans le cadre de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, la Communauté de communes a réalisé une aire d'accueil de 20 places à Laigneville en 2016. Ce projet a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique et d'une enquête parcellaire en 2015.

Dans le cadre de cet aménagement, la Communauté de communes doit acquérir des terrains liés à la zone de compensation située à proximité de l'aire d'accueil des gens du voyage (cf. plan annexé).

Une grande partie des terrains a été acquise à l'amiable. Sur les 38 parcelles, il reste 5 parcelles non acquises : B n°244, B n°253, B n°255, B n°248, B n°1935 qui, hormis pour la B n°244, ont fait l'objet d'un accord amiable mais dont les successions ne sont pas réglées ce qui bloque la finalisation de la vente. Le règlement de ces successions est à l'étude chez les notaires en charge des ventes depuis 2016 ou 2017 selon les parcelles.

Ainsi, pour ces parcelles, il est proposé de lancer la procédure d'expropriation qui doit intervenir dans les 5 ans suivant l'arrêté d'utilité publique daté du 21/10/2015.

Si toutefois les successions sont réglées avant que l'ordonnance du juge de l'expropriation portant transfert de propriété soit exécutoire, l'acquisition amiable sera finalisée.

Aussi Monsieur le Président demande de bien vouloir l'autoriser à :

- Solliciter le Préfet pour la prise de l'arrêté préfectoral de cessibilité nécessaire à la poursuite des acquisitions par voie d'expropriation et la saisine du juge de l'expropriation nécessaire pour le transfert de propriétés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'**unanimité**, Monsieur le président à solliciter le Préfet pour la prise de l'arrêté préfectoral de cessibilité nécessaire à la poursuite des acquisitions par voie d'expropriation et la saisine du juge de l'expropriation nécessaire pour le transfert de propriétés.

Ont voté **POUR (34)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO (pouvoir à Madame Marie Noëlle GOURBESVILLE), Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Roger MENN, Thierry BALLINER, Bertrand CAPEL (pouvoir à Monsieur Roger MENN), Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU (pouvoir à Monsieur Thierry BALLINER), Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON Dominique DELION, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE (pouvoir à Monsieur Philippe LEPORI), Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET (pouvoir à Monsieur Bernard LECHOPIER), Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX, Corinne TROUVAIN (pouvoir à Monsieur

Jean-François CROISILLE), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Bernard GELY), Mirjana JAKOVLJEVIC (pouvoir à Madame Valérie MENN), Valérie MENN, Véronique MARTEL, Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

DEL 23-09-2019/16 - APPROBATION DU PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT ET MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Conformément à l'article L.2224-10-10 et R.2224-7 à R.2224-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de communes du liancourtois est tenue de délimiter après enquête publique le zonage d'assainissement des eaux usées et d'eaux pluviales. Ce document est annexé aux documents d'urbanisme des communes et est opposable aux tiers.

Le zonage d'assainissement permet de définir de manière prospective et cohérente les modes d'assainissement les plus appropriés par secteurs. Il contribue par ailleurs à une gestion intégrée de la ressource en eau en prévenant les effets de l'urbanisation et du ruissellement des eaux pluviales sur les milieux récepteurs et les systèmes d'assainissement.

Le zonage d'eaux pluviales répond à trois objectifs :

- gérer au maximum les eaux pluviales à l'échelle de la parcelle
- limiter les rejets pluviaux à l'aval (à la fois vers le réseau et le milieu naturel) en favorisant tant que possible l'infiltration des eaux pluviales
- adapter le dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales à la taille du projet, de la parcelle, et de la vulnérabilité des sols.

La Communauté de communes a élaboré son zonage en 2007. En 2017, la Communauté de Communes a décidé d'effectuer la révision des zonages d'assainissement et des eaux pluviales des communes de son territoire. Concernant la gestion des eaux usées, l'objectif de cette démarche est d'étudier pour certains secteurs zonés en assainissement collectif, la pertinence d'un éventuel changement de zonage au regard des nouvelles techniques d'assainissement non collectif, de l'évolution réglementaire et par ailleurs de remettre à jour les estimations financières des scénarii assainissement collectif de 2007.

Concernant les eaux pluviales, l'objectif est d'étendre la gestion des eaux pluviales à la source à tout projet d'aménagement y compris le domaine public et de mettre le règlement de zonage à jour.

Le projet de zonage a été présenté en commission du 29/01//2018 et du 02/09/2019. L'ensemble du projet de zonage et notamment les cartes par commune sont disponibles sur le site de la Communauté de communes du liancourtois, espace élus. Les principaux points sont repris ici.

Concernant le zonage eaux usées, les principaux changements par rapport au zonage de 2007 est le zonage de quasiment tous les logements ponctuels desservis par un réseau en assainissement collectif. En effet, même si le raccordement de la majorité des logements ponctuels nécessite un poste privé et que pour certains logements ils sont situés à plus de 50 m du domaine public, la majorité des logements présentent des installations d'assainissement non collectif non conformes. Ainsi, les potentiels travaux de raccordement au réseau collectif seront la majorité du temps moins onéreux que les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif. Ces travaux de raccordement peuvent de plus bénéficier jusqu'en 2024 de potentielles subventions de l'Agence de l'Eau.

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 23 septembre 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Ainsi, hormis pour les linéaires privés de 90 ml ou plus nécessitant un poste (cas de 3 habitations) et ceux qui nécessitent une servitude (cas de 3 habitations), il est proposé de zoner l'ensemble du reste des logements en assainissement collectif.

Une des autres modifications réalisées par rapport au zonage de 2007 est le zonage du secteur du stade de Laigneville en assainissement non collectif. En effet, le coût des travaux d'assainissement collectif est disproportionné par rapport au coût de la réhabilitation des assainissements non collectifs. De plus, ce secteur ne présente pas de contraintes environnementales liées à l'assainissement non collectif.

Un bilan est présenté ci-dessous (AC = assainissement collectif / ANC = assainissement non collectif) :

Commune	Secteur	Scénario retenu	Travaux domaine public / privé
Bailleval	Rue de l'Hôtel Guéhain - 5 logements (33, 35bis, 37, 39, 19 + 2 CU potentiels)	ANC	Privé
	17 bis Rue Saint-Maurice 38 Rue du Prieuré Saint Nicolas	AC AC	Privé avec dérogation jusqu'en 2021 pour le 38 rue du Prieuré
Cauffry	1 Rue de la Croix de Bois 99 et 101 Route de Mouy	ANC ANC	Privé
	21 Rue du Clos Germain	AC (contraintes pour l'ANC)	Privé
Labruyère	16 Rue Henri Ayrald 170 rue du Marais	AC	Privé
Laigneville	53, 99 Rue Gérard de Nerval Secteur du Stade 1321, 1351 et 1367 Rue de la République Rue Henri Thébault (BIB)	ANC	Privé
Liancourt	292 Rue du Marais – logement isolé 1030 et 1052 Rue Jules Michelet Cavée de Rieux	ANC	Privé
	217 rue du Marais 11 rue Curie 870 rue Jules Michelet	AC	Public + privé
	9 Rue Jean Jaurès 13 Rue Edmond Jolidon 539 Rue de l'Abattoir 696 Rue René Pasquier 28 ter Rue de l'Abbé Ferry 88 rue Dolet	AC AC AC AC AC AC	Privé
Mogneville	Rue du 8 Mai	Logements illégaux, non	//

Communauté de Communes du Liencourtois La Vallée Dorée
Séance du 23 septembre 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Commune	Secteur	Scénario retenu	Travaux domaine public / privé
		zoné	
	27 rue Pasteur	AC	Privé
	2-3 Allée de la Planchette	ANC	Privé
	Hameau de l'Ordibée 117, 117a, 119, 119bis, 121 rue de l'Ordibée	AC (solution n°4) ANC	Public + privé privé
	18 ruelle Fécamp	ANC	Privé
	21 Chemin Blanc	ANC	Privé
Monchy-Saint-Eloi	Secteur Château – AFTRAL	AC	Privé
	11 ter Rue de Caucriaumont	AC	
	20 rue Maillet	AC	
	30 ter rue Maillet	AC	
	38 rue Maillet	AC	
	65, 65 ter Rue de l'Avenir	AC	
	16 rue de l'Avenir	AC	
	74 rue de l'Avenir (pas de maison pour le moment)	AC	
90 bis Rue Eugène Cauchois	ANC	Privé	
18b, 18t, rue Raymond Maillet	ANC	Privé	
1 Rue de la République et parcelle AE0134	AC	Public + Privé	
Rantigny	Secteur Saint-Gobain	AC	Privé
	9, 43, 43 bis Rue Edouard Vaillant	AC	
		AC	
	5 rue Parmentier	AC	

Concernant le zonage d'eaux pluviales, l'ensemble des dysfonctionnements hydrauliques et liés aux ruissellements ont été recensés par commune.

Conformément aux dispositions de l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le plan de zonage d'assainissement pluvial doit délimiter :

- les secteurs où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et maîtriser le débit et l'écoulement des eaux pluviales,
- les secteurs où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement.

Ainsi sur le territoire de la collectivité, il est proposé un zonage selon trois types de zones :

- Zone 1 (verte) : Les zones avec obligation de gestion des eaux pluviales à la parcelle ou avec un rejet limité à 1l/s/ha en cas d'impossibilité d'infiltrer. → Secteurs urbanisés concernés par des problèmes hydrauliques
- Zone 2 (blanche, non hachurée) : les zones avec obligation de gestion des eaux pluviales à la parcelle ou avec un rejet limité à 2l/s/ha en cas d'impossibilité d'infiltrer → Tous les autres secteurs urbanisés du territoire de la CCLVD.
- Zone 3 (orange) : Les zones sur lesquelles les ruissellements doivent être maîtrisés → majoritairement des parcelles agricoles

Sur ces zones, le règlement proposé est le suivant :

- Zone verte

Dans ces zones, pour toute nouvelle opération d'aménagement, sur le domaine privé ou public le mode d'évacuation des eaux pluviales devra impérativement être l'infiltration in situ lorsque la nature du sol et/ou du sous-sol le permet.

Est entendu par « opération d'aménagement » toutes nouvelles constructions d'immeubles, toutes réhabilitations ou transformations d'immeubles, toutes réfections ou créations de voirie, toutes créations ou réaménagement d'espace de loisir.

Dans le cas où l'infiltration ne serait pas possible, il y aura lieu de mettre en place des dispositifs de tamponnement (bassins, cuve de récupération avec débit de fuite...) afin de ne pas surcharger les réseaux existants situés en aval. Le débit de fuite est limité à 1 l/s/ha (1 l/s si $S < 1$ ha) et doit permettre la vidange de l'ouvrage sur une période comprise en 24h et 48 h.

Les ouvrages seront dimensionnés pour une pluie décennale de 45 mm pour les opérations de – de 500 m² et vicennale de 50 mm pour les projets de plus de 500 m².

- Zone blanche non hachurée

Dans ces zones, pour toute nouvelle opération d'aménagement, sur le domaine privé ou public le mode d'évacuation des eaux pluviales devra impérativement être l'infiltration in situ lorsque la nature du sol et/ou du sous-sol le permet.

Est entendu par « opération d'aménagement » toutes nouvelles constructions d'immeubles, toutes réhabilitations ou transformations d'immeubles, toutes réfections ou créations de voirie, toutes créations ou réaménagement d'espace de loisir.

Dans le cas où l'infiltration ne serait pas possible, il y aura lieu de mettre en place des dispositifs de tamponnement (bassins, cuve de récupération avec débit de fuite...) afin de ne pas surcharger les réseaux existants situés en aval. Le débit de fuite est limité à 2 l/s/ha (2 l/s si $S < 1$ ha) et doit permettre la vidange de l'ouvrage sur une période comprise en 24h et 48 h.

Les ouvrages seront dimensionnés pour une pluie décennale de 45 mm pour les opérations de – de 500 m² et vicennale de 50 mm pour les projets de plus de 500 m².

- Zones orange de maîtrise du ruissellement

Sur ces zones il est imposé de maintenir le couvert végétal existant et de recréer des éléments de paysages tels que des haies, des fossés, et des zones tampons telles que les mares afin de ralentir le ruissellement de surface et réduire les volumes d'eaux arrivant en aval.

Pour les cas particuliers des communes de Rosoy et Labruyère, au vu de la sensibilité du milieu (marais), une zone d'aléa d'inondation par ruissellement a également été définie.

Au vu des éléments présentés ci-dessus et dans les rapports de projet de zonage, il est proposé au Conseil Communautaire de :

- Valider le projet de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales,
- Soumettre ce projet à l'examen au cas par cas de la DREAL conformément à l'article R. 122-17-I du Code de l'environnement,
- A l'issue de cet examen, soumettre le projet de zonage d'assainissement à enquête publique conformément à la réglementation,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces procédures.

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 23 septembre 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

A l'issue de l'enquête publique, le zonage d'assainissement sera soumis à une approbation définitive auprès du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Valide le projet de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales,
- Soumet ce projet à l'examen au cas par cas de la DREAL conformément à l'article R. 122-17-I du Code de l'environnement,
- A l'issue de cet examen, soumet le projet de zonage d'assainissement à enquête publique conformément à la réglementation,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ces procédures.

Ont voté **POUR (34)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO (pouvoir à Madame Marie Noëlle GOURBESVILLE), Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Roger MENN, Thierry BALLINER, Bertrand CAPEL (pouvoir à Monsieur Roger MENN), Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU (pouvoir à Monsieur Thierry BALLINER), Michel DELAHOCHÉ, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON Dominique DELION, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE (pouvoir à Monsieur Philippe LEPORI), Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET (pouvoir à Monsieur Bernard LECHOPIER), Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX, Corinne TROUVAIN (pouvoir à Monsieur Jean-François CROISILLE), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Bernard GELY), Mirjana JAKOVLJEVIC (pouvoir à Madame Valérie MENN), Valérie MENN, Véronique MARTEL, Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

DEL 23-09-2019/17 - AUTORISATION AU PRÉSIDENT A SIGNER UNE CONVENTION TECHNIQUE ET FINANCIERE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE RELATIVE A L'INTERCONNEXION D'EAU POTABLE ENTRE L'ACSO -LA CC LIANCOURTOIS - LA CC CLERMONTOIS

En 2011, l'Agglomération Creil Sud Oise et la Communauté de communes du liancourtois se sont associées via un groupement de commandes pour travailler sur la mise à jour de leurs Schémas Directeurs d'Eau potable. Ces études devaient répondre à des enjeux propres à chaque collectivité mais également étudier des enjeux communs d'interconnexion à but sécuritaire.

Une modélisation commune (SIAE, ACSO, CCLVD) a donc été établie par le bureau d'études. A l'issue, une possibilité d'interconnexion à but sécuritaire de la Communauté de communes du liancourtois par l'ACSO a été définie en reliant le château d'eau de Villers-Saint-Paul au château d'eau de Labryère.

La Communauté de communes du clermontois travaille actuellement sur la mise à jour de son Schéma Directeur d'Eau Potable et notamment sur la modélisation de son réseau eau potable et est intéressée par cette problématique de sécurisation.

L'ACSO a émis un avis favorable par courrier du 15/05/2019 sur le principe d'une interconnexion à but sécuritaire avec les Communautés de communes du liancourtois et du clermontois mais a émis un certain nombre de réserves techniques.

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 23 septembre 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Ainsi, afin d'affiner le projet, de valider sa faisabilité notamment sur l'amenée de l'eau de l'ACSO jusqu'à la CC clermontois (non étudiée à l'époque), il est proposé de réaliser une étude de faisabilité.

Cette étude serait cofinancée par la Communauté de communes du liancourtois et du clermontois. En fonction des conclusions de cette étude, le projet sera poursuivi.

La Communauté de communes du liancourtois assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Les collectivités et les différents acteurs concernés par l'étude y seront associés via un comité de pilotage. Un prestataire spécialisé sera retenu suite à une consultation pour réaliser l'étude de faisabilité.

Sur le plan financier, la Communauté de communes du liancourtois assurera le règlement des prestations en tant que mandataire. Elle percevra les subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie qui seront demandées dans le cadre de cette étude. L'ensemble des sommes sera défini à l'issue de la consultation.

La différence entre le coût total de la prestation et la subvention sera supportée par les Communauté de communes du liancourtois et du clermontois selon la clé de répartition présentée dans la convention ci-jointe.

Monsieur le Président demande de bien vouloir l'autoriser :

- à signer la convention technique et financière avec la Communauté de communes du clermontois,
- à lancer l'étude de faisabilité liée à l'interconnexion à but sécuritaire entre l'ACSO, la CCLVD et la CC Clermontois, à choisir le prestataire,
- A solliciter l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'obtention de subventions,
- A signer tout document relatif à cette opération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Monsieur le président :

- à signer la convention technique et financière avec la Communauté de communes du clermontois,
- à lancer l'étude de faisabilité liée à l'interconnexion à but sécuritaire entre l'ACSO, la CCLVD et la CC Clermontois, à choisir le prestataire,
- A solliciter l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'obtention de subventions,
- A signer tout document relatif à cette opération.

Ont voté **POUR (34)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO (pouvoir à Madame Marie Noëlle GOURBESVILLE), Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Roger MENN, Thierry BALLINER, Bertrand CAPEL (pouvoir à Monsieur Roger MENN), Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU (pouvoir à Monsieur Thierry BALLINER), Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON Dominique DELION, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE (pouvoir à Monsieur Philippe LEPORI), Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET (pouvoir à Monsieur Bernard LECHOPIER), Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX, Corinne TROUVAIN (pouvoir à Monsieur Jean-François CROISILLE), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Bernard GELY), Mirjana JAKOVLJEVIC (pouvoir à Madame Valérie MENN), Valérie MENN, Véronique MARTEL, Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

DEL 23-09-2019/18 -AUTORISATION AU PRÉSIDENT A SIGNER UNE CONVENTION DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE EN MANDAT AVEC LA COMMUNE DE LIANCOURT DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA VOIRIE RUE JEAN RACINE

Dans le cadre de la réalisation de travaux de requalification de voirie rue Jean Racine à Liancourt, des travaux de réhabilitation des réseaux et des branchements d'assainissement ainsi que des travaux de renouvellement du réseau et des branchements d'eau potable sont envisagés.

La Communauté de communes remboursera à la commune de Liancourt sous forme de convention de mandat les frais liés aux travaux. Le coût prévisionnel des travaux (hors subvention potentielle) (estimation maîtrise d'œuvre SECT) à la charge de la Communauté de communes est de :

- 60.715,00 € HT soit 72.858,00 € TTC pour les travaux d'assainissement
- 48.935,00 € HT soit 58.722,00 € TTC pour les travaux d'eau potable

Monsieur le Président demande de bien vouloir l'autoriser à signer la convention de réalisation des « travaux en mandat » pour les travaux d'assainissement et d'eau potable Rue Jean Racine à Liancourt.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Monsieur le président à signer la convention de réalisation des « travaux en mandat » pour les travaux d'assainissement et d'eau potable Rue Jean Racine à Liancourt.

Ont voté **POUR (34)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO (pouvoir à Madame Marie Noëlle GOURBESVILLE), Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Roger MENN, Thierry BALLINER, Bertrand CAPEL (pouvoir à Monsieur Roger MENN), Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU (pouvoir à Monsieur Thierry BALLINER), Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON Dominique DELION, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE (pouvoir à Monsieur Philippe LEPORI), Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET (pouvoir à Monsieur Bernard LECHOPIER), Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX, Corinne TROUVAIN (pouvoir à Monsieur Jean-François CROISILLE), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Bernard GELY), Mirjana JAKOVLJEVIC (pouvoir à Madame Valérie MENN), Valérie MENN, Véronique MARTEL, Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

DEL 23-09-2019/19 AUTORISATION AU PRÉSIDENT A SIGNER L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MANDAT DE TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE ET TROTTOIRS DANS LE CADRE DE TRAVAUX D'EAU POTABLE RUE ERNEST RENAN, CITE FLECHELLE, RUE LATOUR PROLONGEE A LIANCOURT

Lors du Conseil communautaire du 2/11/2015, la Communauté de communes a autorisé Monsieur le Président à signer une convention de réalisation d'ouvrages en mandat avec la commune de Liancourt pour les travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs dans le cadre de travaux d'eau potable Rue Ernest Renan, Cité Fléchelle, rue Latour Prolongée à Liancourt.

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 23 septembre 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le montant global des travaux s'établissait à **45.011,79 € HT** (montant d'attribution du marché en 2015 à la société FROISSART) soit 54 014,15 € TTC (TVA : 20 %).

Ils se décomposaient de la manière suivante :

- Rue Renan : **17.275,26 € HT** soit 20.730,31 € TTC
- Cité Fléchelle : **9.550,53 € HT** soit 11.460,64 € TTC
- Rue Latour Prolongée : **18.186 € HT** soit 21.823,20 € TTC

Les travaux sur la rue Ernest Renan et la Cité Fléchelle ont été réalisés et réceptionnés en 2017. Depuis, la société FROISSART a cessé son activité.

Ainsi en 2018, un nouvel marché public a été lancé pour les travaux concernant la rue Latour Prolongée. Le marché a été attribué à la société COLAS en juillet 2018.

Le présent avenant a pour objet d'actualiser le montant initial indiqué dans la convention. Celui-ci a été notamment sous-décomposé en plusieurs tranches optionnelles pour les travaux dédiés au MANDANT.

Ainsi, Monsieur le Président demande de bien vouloir l'autoriser :

- à signer l'avenant n°1 et l'ensemble des documents afférents.
- A signer l'ensemble des avenants éventuels pouvant concerner par la suite cette convention.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise **à l'unanimité**, Monsieur le à signer l'avenant n°1 et l'ensemble des documents afférents, à signer l'ensemble des avenants éventuels pouvant concerner par la suite cette convention.

Ont voté **POUR (34)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO (pouvoir à Madame Marie Noëlle GOURBESVILLE), Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Roger MENN, Thierry BALLINER, Bertrand CAPEL (pouvoir à Monsieur Roger MENN), Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU (pouvoir à Monsieur Thierry BALLINER), Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON Dominique DELION, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE (pouvoir à Monsieur Philippe LEPORI), Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET (pouvoir à Monsieur Bernard LECHOPIER), Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX, Corinne TROUVAIN (pouvoir à Monsieur Jean-François CROISILLE), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Bernard GELY), Mirjana JAKOVLJEVIC (pouvoir à Madame Valérie MENN), Valérie MENN, Véronique MARTEL, Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

DEL 23-09-2019/20 - APPROBATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE EAU ET CLIMAT BRECHE

Le 11^e programme de l'Agence de l'eau Seine Normandie, qui couvre la période 2019 - 2024, vise à encourager les acteurs à adapter dès maintenant leurs pratiques aux conséquences du changement climatique, pour mieux résister à ses effets.

La politique contractuelle du programme « eau et climat » 2019-2024 » de l'Agence de l'eau Seine - Normandie constitue un élément important pour mobiliser les acteurs dans les territoires à enjeux eau et

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 23 septembre 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

biodiversité, les plus exposés aux conséquences du changement climatique du fait de problèmes de qualité ou de quantité d'eau préexistants et répondre aux défis de l'adaptation au changement climatique.

Elle se décline notamment par la mise en œuvre de contrats de territoire eau et climat (CTEC). Ces contrats visent à obtenir, en priorité sur des territoires à enjeux « eau et climat » (bassin versant, aire d'alimentation de captage...), la mobilisation de maîtres d'ouvrage autour d'un programme d'actions prioritaires et efficaces pour la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Ils sont élaborés sur la base d'un diagnostic complet et cohérent du territoire, partagé par l'ensemble des acteurs concernés, qui démontre l'opportunité de mettre en place un contrat « eau et climat ».

Sur le territoire du bassin versant de la Brèche, un CTEC 2020-2025 a été défini. Il recense les actions prioritaires à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux suivants :

- Enjeu 1 : La préservation de la ressource en eau potable et la protection pérenne des captages,
- Enjeu 2 : L'amélioration de la performance des systèmes d'assainissement (« tous temps ») prioritairement sur le ru de la Garde et la Béronnelle et la gestion à la source des eaux de pluie en milieu urbain,
- Enjeu 3 : L'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et humides,
- Enjeu 4 : L'amélioration de la connaissance des axes d'érosion et de ruissellement ainsi que le développement de programmes d'actions pour limiter le ruissellement,
- Enjeu 5 : L'amélioration des connaissances sur les relations entre nappe et rivière,
- Enjeu 6 : La communication et la sensibilisation.

Ce contrat est un outil de programmation pluriannuel qui engage les parties sur les enjeux eau de leur territoire. L'Agence de l'eau Seine-Normandie s'engage notamment à financer en priorité les actions inscrites dans un contrat.

Une démarche similaire est en cours sur le bassin versant Oise-Aronde.

Concernant la Communauté de communes du liancourtois, sont inscrites dans le CTEC Brèche les actions suivantes (sous réserve de la validation définitive par l'Agence de l'Eau Seine Normandie) :

Actions pour limiter les ruissellements
Animation auprès des activités économiques – Lutte contre les pollutions diffuses
Diagnostic permanent des ECP (Eaux Claires Parasites Permanentes) et ECM (Eaux claires météoriques), Révision du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA)
Mise en conformité des branchements d'assainissement
Actions suite à la RSDE (Recherche et réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau)
Desserte en assainissement collectif de la rue du Marais à Liancourt
Projets de travaux de déconnexion et de désimperméabilisation
Travaux suite au diagnostic permanent et au SDA
Mise en séparatif rue Pasteur à Mogneville
Bassin d'Alimentation de Captages - Actions agricoles
Bassin d'Alimentation de Captages - Pollutions industrielles

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 23 septembre 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Bassin d'Alimentation de Captages - Animation captage

Bassin d'Alimentation de Captages - Communication

Bassin d'Alimentation de Captages - amélioration de la connaissance des niveaux de nappe

Ainsi, vu le 11^{ème} programme de l'Agence de l'eau Seine-Normandie,
Vu la délibération n°18-45 du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Seine-Normandie en date du 20 novembre 2018 approuvant le contrat de territoire eau et climat (CTEC) type,
Vu la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie approuvée par le comité de bassin le 8 décembre 2016,
Vu le projet de CTEC annexé à la présente,
Considérant que ce contrat permet d'obtenir de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, dans certaines conditions, une meilleure prise en compte des projets,

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le projet de CTEC Brèche 2020-2025 tel que présenté en annexe de cette note,
- D'autoriser le Président à signer le contrat et tous documents et conventions en découlant.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, approuve le projet de CTEC Brèche 2020-2025 tel que présenté en annexe de cette note, et autorise le Président à signer le contrat et tous documents et conventions en découlant

Ont voté POUR (34) : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO (pouvoir à Madame Marie Noëlle GOURBESVILLE), Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Roger MENN, Thierry BALLINER, Bertrand CAPEL (pouvoir à Monsieur Roger MENN), Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU (pouvoir à Monsieur Thierry BALLINER), Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON Dominique DELION, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE (pouvoir à Monsieur Philippe LEPORI), Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET (pouvoir à Monsieur Bernard LECHOPIER), Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX, Corinne TROUVAIN (pouvoir à Monsieur Jean-François CROISILLE), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Bernard GELY), Mirjana JAKOVLJEVIC (pouvoir à Madame Valérie MENN), Valérie MENN, Véronique MARTEL, Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

DEL 23-09-2019/21 - SURCONSOMMATION D'EAU DES ABONNES: TABLEAU DES DEGREVEMENTS -Budget Eau potable – Budget Assainissement

Monsieur le Président demande de bien vouloir accepter les montants des dégrèvements pour le mois de septembre 2019, présentés en annexe.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, accepte les montants des dégrèvements pour le mois de septembre 2019, présentés en annexe.

Ont voté POUR (34) : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO (pouvoir à

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 23 septembre 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame Marie Noëlle GOURBESVILLE), Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Roger MENN, Thierry BALLINER, Bertrand CAPEL (pouvoir à Monsieur Roger MENN), Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU (pouvoir à Monsieur Thierry BALLINER), Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON Dominique DELION, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE (pouvoir à Monsieur Philippe LEPORI), Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET (pouvoir à Monsieur Bernard LECHOPIER), Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX, Corinne TROUVAIN (pouvoir à Monsieur Jean-François CROISILLE), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Bernard GELY), Mirjana JAKOVLJEVIC (pouvoir à Madame Valérie MENN), Valérie MENN, Véronique MARTEL, Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

DEL 23-09-2019/22 - ADMISSION EN NON VALEUR ET CREANCES ETEINTES

La trésorerie de Liancourt nous a transmis les états des titres irrécouvrables afin qu'ils soient inscrits en non-valeurs.

Aussi, Monsieur le Président demande, dans le cadre des dossiers de surendettement avec ou sans rétablissement personnel (dossiers Banque de France), des pertes irrécouvrables et des liquidations judiciaires prononcées de bien vouloir voter la mise en non-valeur les montants des dossiers synthétisés ci-dessous :

Budget Principal

Exercice	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer Budget PRINCIPAL	Motif de la présentation	Observations
2014 à 2018	AU CAMELIA	2 265.40€	Clôture insuffisance actif/ Redressement & Liquidation Judiciaire	CPIA du 13/11/2018
2015 à 2017	LAQUINE 64	1 353.59	Clôture insuffisance actif/ Redressement & Liquidation Judiciaire	CPIA du 13/09/2018
TOTAL		3 618.99€		

Budget Eau & Assainissement

Exercice	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Observations

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 23 septembre 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

		Budget EAU	Budget ASST		
2017	ALTOMARE Raphaëlle		98.03€	Surendettement & décision effacement de dette	Effet au 27/10/2017
2014 2018	à AU CAMELIA	542.19€	429.87€	Clôture insuffisance actif/ Redressement & Liquidation Judiciaire	CPIA du 13/11/2018
2015 2017	à AYDIN	894.10€	747.05€	Certificat Irrecouvrabilité	
2004 2005	à CABARET Catherine	233.96		Combinaison Infructueuse d'actes	
2012	CAGNION Donat	204.48€	176.62€	Combinaison Infructueuse d'actes	
2004 2006	à CARLIER Annie	59.62€		Combinaison Infructueuse d'actes	
2011 2012	à CARLIER Geoffroy	28.80€		Combinaison Infructueuse d'actes	
2009	CARTIER Caroline/LEROY Romuald	60.00€		Combinaison Infructueuse d'actes	
2010	CARTON Christophe	742.92€	196.96€	Combinaison Infructueuse d'actes	
2018	CHANTEAU Séverine	102.81€		Surendettement & décision effacement de dette	
2018	CLAVERE Dallel	24.06€		Surendettement & décision effacement de dette	
2013	COULM Julien	38.28€	13.20€	Combinaison Infructueuse d'actes	
2011	COULON Julien	44.77€	10.26€	Combinaison Infructueuse d'actes	
2010 2013	à CROCHET Armand	15.93€	167.20€	Combinaison Infructueuse d'actes	
2005	CUBIZOLLES Erwan/DEHARD Isabelle	63.74€		Combinaison Infructueuse d'actes	
2005 2006	à CYMOW Kristoffer	92.14€		Combinaison Infructueuse d'actes	
				Combinaison	

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 23 septembre 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2011	DALENCOURT Daniel	80.78€	48.18€	Infructueuse d'actes	
2004	DAVID Katell	37.01€		Combinaison Infructueuse d'actes	
2011	DEBACKER Cédric/HARSIN Déborah	50.00€		Combinaison Infructueuse d'actes	
2010 à 2015	DE LA BLUXIERE VAN DEN BROEC	1 000.74€	854.21€	Clôture insuffisance actif/ Redressement & Liquidation Judiciaire	CPIA du 10/01/2017
2011 à 2012	DEBUS Jennifer	59.77€	45.88€	Combinaison Infructueuse d'actes	
2004	DELETANG Nicolas	150.63€		Combinaison Infructueuse d'actes	
2012	DELETTRE Romain/ROUSSEAU Céline	212.30€		Combinaison Infructueuse d'actes	
2014	DEGUIGNE Adrien	274.77€	201.87€	NPAI & Demande Renseignements Négative	
2011 à 2018	DESCAMPS Jimmy	1 581.19€	1 373.94€	Surendettement & décision effacement de dette	Effet au 09/01/2019
2006	DESHAYES Jérôme	86.06€		Combinaison Infructueuse d'actes	
2010	DIOT Frédéric	64.32€		Combinaison Infructueuse d'actes	
2011	DOLAT Roger	26.32€	17.56€	Combinaison Infructueuse d'actes	
2011 à 2013	DRUET Philippe	363.25€	194.39€	Combinaison Infructueuse d'actes	
2006	DUCHEYNE Michel	62.32€		Combinaison Infructueuse d'actes	
2009 à 2010	DUFORT Stéphanie	87.70€		Combinaison Infructueuse d'actes	
2011	DUMEIGE James	178.19€	117.54€	Combinaison Infructueuse d'actes	
2007 à 2008	DURAND Jean-Bernard	398.20€		Combinaison Infructueuse d'actes	
2006	DUTREIVE Nicolas	45.06€		Combinaison Infructueuse d'actes	

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 23 septembre 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2007	DUVANEL Cédric	42.79€		Combinaison Infructueuse d'actes	
2009	DUVAUCHEL Chantal	80.28€		Combinaison Infructueuse d'actes	
2011	DURY Delphine		34.57€	Combinaison Infructueuse d'actes	
2014	ENGRAND Michel		6.69€	Combinaison Infructueuse d'actes	
2011	EDF SCANLAD NORD EST	425.30€	178.70€	Combinaison Infructueuse d'actes	
2006	EL MANDILI Lelila	48.76€		Combinaison Infructueuse d'actes	
2010	ELISARIO Laëtitia	95.91€		Combinaison Infructueuse d'actes	
2014	ENGRAND Michel	36.16€		Combinaison Infructueuse d'actes	
2009	EURO BAT STE	432.92€		Combinaison Infructueuse d'actes	
2005 à 2007	FAUCHON Sonia/EL HAJOUI Mohamed	485.74€		Combinaison Infructueuse d'actes	
2015	FAUCONNIER Emilie	0.30€		Combinaison Infructueuse d'actes	
2012	FAUNANT Victor		12.08€	Surendettement & décision effacement de dette	Effet au 02/03/2016
2005	FAUX Eric	109.69€		Combinaison Infructueuse d'actes	
2008	FERNANDES DA COSTA José	135.21€		Combinaison Infructueuse d'actes	
2008	FILLOUX Quentin	43.85€		Combinaison Infructueuse d'actes	
2010	FOURNIER Patrice	24.34€		Combinaison Infructueuse d'actes	
2015	FOLKMANN Maud		0.73€	RAR Inférieur Seuil Poursuites	
2011	FRION Christine	31.61€	19.18€	Combinaison Infructueuse d'actes	
2010 à 2011	GASSAMA François	525.54€	329.06€	NPAI & Demande Renseignements Négative	
				RAR Inférieur Seuil	

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 23 septembre 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2011		GAUTIER Laurent		0.95€	Poursuites	
2009 2010	à	GERANT COPROM STE	92.29€		NPAI & Demande Renseignements Négative	
2008		GERARD Philippe	398.68€		Combinaison Infructueuse d'actes	
2011 2013	&	GLOAGUEN Jean	58.78€	86.29€	Combinaison Infructueuse d'actes	
2004 2005	à	GODIN Pascal	235.03€		Clôture insuffisance actif/ Redressement & Liquidation Judiciaire	CPIA du 10/07/2007
2004 2005	à	GOOSSENS Catherine	920.36€		Combinaison Infructueuse d'actes	
2012 2013	à	GOSSET Patrick	49.50€	47.76€	Combinaison Infructueuse d'actes	
2010 2014	à	GROSS/DETTINGER Eric	3 458.34€	1 371.31€	Surendettement & décision effacement de dette	
2014		HENRY Jacques	12.33€	6.06€	NPAI & Demande Renseignements Négative	
2015 2018	à	HORN Ménika	22.48€	201.75€	Surendettement & décision effacement de dette	Effet au 09/01/2019
2008		LABORDE Sandrine	40.27€		Surendettement & décision effacement de dette	
2013 2016	à	LAQUINE 60	1 516.66€	1 373.70€	Clôture insuffisance actif/ Redressement & Liquidation Judiciaire	CPIA du 18/09/2018
2012		LE BOZEC Bruno	45.59€	226.12€	Clôture insuffisance actif/ Redressement & Liquidation Judiciaire	CPIA du 19/04/2016
2013 2014	à	LEGRAND Constant	31.92€	28.02€	DCD & Demande Renseignements négative	
2015 2016	à	LHERMITTE Estelle	167.12€	115.56€	Clôture insuffisance actif/ Redressement & Liquidation Judiciaire	CPIA du 09/05/2017
2014		MACHINKA Michèle	22.30€	15.83€	DCD & Demande Renseignements négative	
					Clôture	CPIA du

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 23 septembre 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2014 2015	à	MARONNIER Franck	354.46€	322.06€	insuffisance actif/ Redressement & Liquidation Judiciaire	12/07/2016
2007		MAZAND Raymond	515.47€		Combinaison Infructueuse d'actes	
2014		NAPOLI PIZZERIA	318.43€	232.63€	Clôture insuffisance actif/ Redressement & Liquidation Judiciaire	CPIA du 11/09/2018
2014		NGUYEN Bernard	14.95€	8.56€	NPAI & Demande Renseignements Négative	
2007 2008	à	PELLETIER Christina	202.75€		Combinaison Infructueuse d'actes	
2009		PREVOST Marie- Francie	154.31€		Combinaison Infructueuse d'actes	
2007 2009 2010	& à	ROJAS Emilie	205.15€		Combinaison Infructueuse d'actes	
2008		ROLLET Grégory	60.43€		Combinaison Infructueuse d'actes	
2013		ROSEAUX Raissa	158.05€	134.01€	Insuffisance Actif	
2004		ROSSOL Laurence	28.38€		Combinaison Infructueuse d'actes	
2015		ROUL Nadège	34.28€	6.97€	Clôture insuffisance actif/ Redressement & Liquidation Judiciaire	CPIA du 22/01/2019
2007		USDIKEN Melissa	43.95€			
2013 2018	à	VALARCHER Fabienne	884.72€		Surendettement & décision effacement de dette	Effet au 28/11/2018
2010		VIOT Amélie	149.40€	29.76€	Combinaison Infructueuse d'actes	
2009		WATELET Sophie	54.24€		Combinaison Infructueuse d'actes	
TOTAL			20 675.43€	9 481.11		

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote la mise en non-valeur les montants des dossiers synthétisés ci-dessus.

Ont voté POUR (34) : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO (pouvoir à Madame Marie Noëlle GOURBESVILLE), Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Roger MENN, Thierry BALLINER, Bertrand CAPEL (pouvoir à Monsieur Roger MENN), Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU (pouvoir à Monsieur Thierry BALLINER), Michel DELAHOICHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON Dominique DELION, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE (pouvoir à Monsieur Philippe LEPORI), Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET (pouvoir à Monsieur Bernard LECHOPIER), Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX, Corinne TROUVAIN (pouvoir à Monsieur Jean-François CROISILLE), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Bernard GELY), Mirjana JAKOVLJEVIC (pouvoir à Madame Valérie MENN), Valérie MENN, Véronique MARTEL, Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

DEL 23-09-2019/23 - CONVENTION DE PRESTATIONS

La délibération 17-12-2018/03 permet aux communes membres de la Communauté de communes du Liancourtois « la Vallée dorée » (CCLVD) de conventionner avec celle-ci pour mutualiser du matériel et des services.

Cependant, la CCLVD qui est engagée dans une démarche de préservation de la ressource en eau encourage la gestion différenciée sur le bassin d'alimentation de ses captages (BAC). C'est pourquoi ces communes peuvent être amenées à avoir également besoin du matériel mutualisé que possède la CCLVD.

Monsieur le président demande aux membres du conseil de bien vouloir approuver et de l'autoriser à signer la nouvelle convention permettant aux communes du BAC de conventionner pour l'utilisation de matériel de désherbage et des services liés. Il est important de noter que le conventionnement de matériel reste prioritaire avec les communes membres par rapport aux communes du BAC.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve et autorise monsieur le président à signer la nouvelle convention permettant aux communes du BAC de conventionner pour l'utilisation de matériel de désherbage et des services liés. Il est important de noter que le conventionnement de matériel reste prioritaire avec les communes membres par rapport aux communes du BAC

Ont voté POUR (34) : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO (pouvoir à Madame Marie Noëlle GOURBESVILLE), Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Roger MENN, Thierry BALLINER, Bertrand CAPEL (pouvoir à Monsieur Roger MENN), Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU (pouvoir à Monsieur Thierry BALLINER), Michel DELAHOICHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON Dominique DELION, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE (pouvoir à Monsieur Philippe LEPORI), Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET (pouvoir à Monsieur Bernard LECHOPIER), Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX, Corinne TROUVAIN (pouvoir à Monsieur Jean-François CROISILLE), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Bernard GELY), Mirjana JAKOVLJEVIC (pouvoir à Madame Valérie MENN), Valérie MENN, Véronique MARTEL, Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 23 septembre 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La séance est levée à 22h40

Annexes consultables au siège de la collectivité
Fait à Laigneville le 24 septembre 2019